ASSEMBLÉE D'UNITÉ DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'ÉCOLE DES SCIENCES DE LA GESTION

Départements : Organisation et ressources humaines, Sciences comptables, Sciences économiques, Études urbaines et touristiques, Management & technologie, Marketing, Stratégie, responsabilité sociale et environnementale, Finances, École supérieure de Mode de Montréal et l'École (comme lieu d'embauche)

Le 30 avril 2018

Bonjour chères collègues, chers collègues,

Vous êtes chaleureusement conviés à l'assemblée statutaire de votre unité facultaire **autour d'un léger repas* le lundi 14 mai à 12 h 30 au Syndicat des chargées et chargés de cours, local A-R542** en compagnie de vos collègues chargées, chargés de cours. Cette rencontre vous permettra d'être au courant de ce qui se passe dans votre milieu de travail et, bien sûr, d'établir des liens avec vos collègues.

Nos échanges porteront, entre autres, sur :

- plusieurs sujets concernant votre travail dans votre faculté ou votre école;
- un bref rapport de vos représentantes-ants siégeant aux diverses instances universitaires et aux divers comités et l'élection de ces représentantes-ants pour l'année à venir.

J'amène une ou un collègue avec moi!

Si vous avez déjà participé à une ou des assemblées de votre unité facultaire, ce serait vraiment bien que vous ameniez avec vous une ou un collègue de votre faculté qui n'a pas l'habitude de venir à nos assemblées d'unité. Et si vous comptez y participer pour une première fois, ne vous gênez pas pour venir avec une ou un collègue et ainsi partager votre expérience.

Nous vous demandons de **confirmer votre présence par retour de courriel au plus tard le 10 mai** pour connaître le nombre exact de personnes présentes afin de pouvoir offrir un repas à toutes et à tous.

Au plaisir de vous retrouver!

Syndicalement vôtre,

Nathalie Blanchet
Comité mobilisation-intégration
poste 2791
Pour les membres de l'École des sciences de la gestion et des départements qui s'y rattachent.

*Veuillez nous signaler toute diète spéciale lors de vos réservations.

Voir au verso

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour, minutage *5 min.*

2- Informations *15 min.*

- ✓ Activités récentes passées :
  - a) Bilan annuel de l'équipe syndicale, déposé en Assemblée générale du 24 avril
  - b) 1re édition du CINÉ SCCUQ le 1er mai
  - c) Présences sur les réseaux sociaux, infolettre hebdomadaire
- ✓ Activités à venir :
  - a) Assemblée générale du 15 mai; Conseil syndical du 30 mai; Assemblée générale du 14 juin
  - b) Dépôts des projets d'intégration au Service du personnel enseignant le 18 mai; Objectifs et fonctions des projets d'intégration
- ✓ Autres informations :
  - a) L'équipe syndicale à la disposition des membres. Diverses infos sur *www.sccuq.org*

3- Rapport[1] (verbal et écrit) des représentantes, des représentants, par exemple, comme déléguée syndicale, délégué syndical, au Comité de liaison local, au Conseil académique, au Comité des études et tout autre instance ou comité. *40 min.*

4- Élections et Informations sur le rôle des personnes élues *20 min.*

- ➢ délégation au Conseil syndical (2 postes – 1 an) [1]
- ➢ représentation au Comité de liaison local (CLL) (3 postes – 1 an) [3]
- ➢ représentation au Conseil académique (1 poste – 3 ans) [2]
- ➢ substitut au Conseil académique (1 poste – 3 ans) [3]
- ➢ représentation au Comité de coordination budgétaire (1 poste – 3 ans) [3]
- ➢ substitut au Comité de coordination budgétaire (1 poste – 3 ans) [3]
- ➢ représentation à l'Unité de programme de premier cycle – certificats en administration (1 poste – 1 an)[2]
- ➢ représentation à l'Unité de programme de premier cycle – bacc. en administration (1 poste – 1 an) [2]

5- Divers *10 min.*

6- Levée de l'assemblée

N.B.: - Les personnes intéressées à siéger à l'une ou l'autre des instances et qui ne peuvent assister à la réunion sont priées de faire parvenir une procuration à Nathalie Blanchet au SCCUQ (A-R540), blanchet.nathalie@uqam.ca

---

[1] accorde du pointage

[2] accorde du pointage et une rémunération

[3] est rémunérée

---

[1] Le rapport écrit est déposé par les représentantes-ants. Ce rapport écrit est confidentiel et reste dans les dossiers du syndicat.